



Pessac, le 22 septembre 2023

COMMUNIQUE

Par communiqué transmis par le centre de gestion de Rennes (35) en date du 21 septembre 2023, nous apprenons l'annulation des épreuves d'admissibilité du concours de capitaine 2023.

« ENTRE TRISTESSE ET COLERE »

Alors que nous sommes en train de battre des records d'annulation de concours de SPP, une fois de plus notre profession a l'occasion de se faire remarquer dans la fonction publique territoriale avec une nouvelle annulation de concours. Nous prenons acte de cette décision et nous relayons la colère des candidats ayant réussi les épreuves d'admissibilité. Outre les 300 000 € de frais liés à l'organisation c'est tout autant de frais et de temps de préparation et de travail pour les candidats qui s'engagent dans ces épreuves.

Nous condamnons fermement les manœuvres qui ont obligé les jurys à annuler les épreuves. Quel gâchis ! Après l'annulation du concours de sergent organisé dans les Pyrénées orientales, puis de celui de capitaine 2023 que faut-il pour que la DGSCGC et les SDIS organisateurs des concours se réveillent et arrêtent de nous faire passer pour des amateurs, incapables d'organiser sérieusement des concours ?

Nous étudions toutes les voies de recours de cette décision d'annulation, et le cas échéant, nous exigeons la tenue de nouvelles épreuves sans délai, afin de répondre au plus vite aux besoins des SDIS, et afin que les candidats ne perdent pas le bénéfice de leur préparation.

Quand je revendique, c'est pour construire



05 57 15 24 18



6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC



contact@snspp-pats.fr

